



Autorisation de travaux

Pétitionnaire : CNRS - CEFE

Adresse :

Localisation : Châteauroux-les-Alpes

Nature de la demande : Pose et dépose de points de protection type spits

Dossier suivi par : Annick MARTINET

La Présidente du Conseil Scientifique du Parc national des Écrins,

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L331 4-1 et R331-19-I ;

Vu la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n°2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Écrins et notamment ses articles 7, 15 ;

Vu le décret n°2012-1540 du 28 décembre 2012 portant approbation de la Charte du Parc national des Écrins et notamment son chapitre II – B, modalités 9, 12, d'application de la réglementation dans le cœur ;

Vu l'arrêté du directeur n°113/2015 du 19 avril 2013 relatif à la pratique de l'escalade et de l'alpinisme dans le cœur du parc national des Écrins ;

Vu l'avis des membres du Conseil Scientifique du Parc national des Écrins en date du 21/06/2018 ;

Considérant que les travaux décrits dans la demande sont conformes aux dispositions des textes susvisés ;

Arrête :

Article 1 :

Dans le cadre de l'autorisation spéciale mentionnée au I de l'article L331-4 du code de l'environnement, je donne l'autorisation au CNRS, de poser et déposer des points de protection type spits, sur la commune de Châteauroux-les-Alpes, dans le cœur du parc national des Écrins sous réserve des conditions suivantes :

Article 5 :

La présente autorisation est délivrée pour le 22/06/2018.

À Gap, le 25/06/2018

Le directeur du
Parc national des Écrins,



Pierre COMMENVILLE

Copie : Secteur de l'Embrunais

La présente décision peut être contestée par recours gracieux auprès de l'autorité qui la délivre, par envoi recommandé, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également être contestée, dans le même délai devant le Tribunal administratif territorialement compétent.